

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 16 juillet 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Jean François DELMOTTE qui a donné procuration à Roger GUILLOU, Eric LE DUFF à Patrick MEAR, Françoise MESGUEN à Marie Josée OLLIVIER, Armelle JACQ à Yvette REUNGOAT ; Ollivier LE BIHAN à André MILIN, Julien BELLEC à Grégory HELLIO, Anne CORMIER à Micheline LECLERCQ et Dominique SUSZWALAK à Jean Paul KERMARREC

Absent : Jean Marc ROUE

Sophie LE DUFF a été élue secrétaire de séance

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 16 juin 2016.

Ordre du jour :

Rapports d'activités de la CCBK en 2015 :

Le rapport annuel 2015 d'activités de la CCBK ainsi que le bilan d'activités du service espace naturel et le rapport annuel sur le prix et l'élimination des déchets n'ont fait l'objet d'aucune remarque et ont été adoptés.

Intercommunalité :

Dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays Léonard et celle de la Baie du Kernic à compter du 1^{er} janvier 2017 le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :

- la dénomination du nouvel établissement : **Haut-Léon Communauté.**
- Le siège social : Maison des services, 29 rue des Carmes à ST POL DE LEON
- La gouvernance du nouvel Etablissement Public qui se composera de **45 membres** contre 58 actuellement pour les 2 communautés. Pour Cléder le nombre de délégués passera de 6 à 5. Madame Leclercq a souligné que cette baisse du nombre de délégués risquerait de pénaliser les groupes minoritaires de certaines communes. Le maire lui a précisé que pour le moment, le mode d'élection des délégués n'est pas arrêté et que chaque groupe pourra cependant participer aux travaux des commissions.

Le projet de statuts de la nouvelle communauté a été également adopté à l'unanimité.

Concernant le personnel, le Maire a informé que 5 pôles ont été constitués : Administration Générale, Aménagement du Territoire, Environnement, Services au Public et Développement Territorial. Ces pôles ont été attribués à des cadres déjà en place dans les 2 communautés de communes.

Tarifs de la cantine scolaire

Le Conseil municipal a fixé les tarifs pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 : les abonnements repas 1^{er} enfant : 2,93€, 2^{ième} enfant : 2,90€, 3^{ième} enfant : 2,80€ et 4^{ième} enfant : 2,68€. Le repas isolé et le repas pour les adultes est fixé à 4,00 €

Marché publics

Décision 5-2016 : Travaux de bardage et d'isolation de la salle omnisports n°1 avec la Société DOMONTAGE 29420 PLOUENAN pour un montant HT de 68 577,69 € HT soit TTC 82 293,23 €

Questions diverses :

Ont été évoqués un problème de visibilité à Créach Oalec et un problème de sécurité à Kérider.